

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation du contrat Engagements Quartiers 2030 relatif au quartier des Blagis

Séance du 28 mars 2024

Convocation du 22 mars 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Théophile Touny par Mme Axelle Poullier,
Mme Corinne Deleuze par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée,
Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 28 mars 2024

Objet : Approbation du contrat Engagements Quartiers 2030 relatif au quartier des Blagis

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 concernant l'actualisation de la géographie prioritaire, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024,

Vu sa délibération du 16 octobre 2021 adoptant la feuille de route pour mieux vivre et réussir aux Blagis,

Considérant le projet de contrat-cadre relatif au quartier intercommunal des Blagis,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Numa Isnard)

APPROUVE le contrat-cadre « Engagements Quartiers 2030 » relatif au quartier prioritaire intercommunal de la Politique de la ville des Blagis.

AUTORISE le maire à le signer ainsi que les avenants à intervenir et tous les documents y afférents.

AUTORISE le maire à signer tout document en application de ce contrat-cadre, y compris en lien avec les fondations d'entreprises volontaires.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



M. Numa Isnard

[Signature]